

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CLUB DES AMIS HALTE SCOLAIRE INC.	Numéro de permis 2011765	Date d'inspection Le 04 novembre 2019	
Nom de l'établissement Club des Amis 3		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 840 Grandview Street Bathurst NB E2A 3R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est conforme lors de la visite.
Les dossiers des enfants contiennent l'information requise selon la loi des services à la petite enfance. L'aire de jeu intérieure offre aux enfants l'opportunité d'explorer et de manipuler différents objets, jeux, matériels tous selon leurs intérêts.
J'ai observé lors de ma visite que l'orientation des enfants est fait de façon positive et constructive.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 novembre 2019

Date

original signé par

Sylvie Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 novembre 2019

Date